

Nouvelles locales des jeudi 24 et vendredi 25 avril 2014

@rib News, 25/04/2014 Vendredi 25 avril 2014 Les nouvelles locales de ce vendredi concernaient un seul point qui a trait par la synergie des médias. Il s'agissait de passer en revue les contours de la Commission Votante et Conciliatrice (CVR) telle que prévue par Arusha en comparaison de ce que le gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale qu'elle vient de voter. Les radios concernées par cette synergie étaient rpa/bonesha/isanganiro/rtr/radio-maria/ccib.- Ils ont tout d'abord rappelé le contenu du texte voté par l'Assemblée nationale. En effet, la commission sera composée de 11 membres tous burundais choisis par le Président de la République et approuvés par l'Assemblée nationale à une majorité simple (50%+1 voix). La commission aura comme travail d'identifier les cas concernant les crimes qui se sont commis au Burundi et depuis 1962 jusqu'en 2008. Il est aussi prévu un conseil consultatif. Le texte continue en affirmant que la commission n'a pas les prérogatives de juger.

- Selon l'accord d'Arusha, la commission devrait avoir trois missions. En effet, la commission devrait enquêter sur les violations des droits de l'homme depuis l'indépendance jusqu'à la date de signature de cet accord donc, en 2008, elle devrait pas avoir la prérogative de qualifier les crimes qui ont été commis. En outre, elle devrait assurer la réconciliation de tous les Burundais et c'est elle qui devrait étudier les cas d'indemnisation des personnes qui ont été dépossédées de leurs biens pendant la crise et se prononcer sur les éventuelles indemnités. En fin, elle devrait écrire l'histoire du Burundi pour qu'elle soit lue et comprise de la même façon par tout le monde. - Selon Augustin Nzojibwami qui était à Arusha lors de ces négociations, il était prévu deux commissions : la CVR d'une part et une commission internationale d'enquête sur les crimes de génocide, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. C'est cette commission qui dira si oui ou non il faut mettre sur place un tribunal spécial qui s'avère que ces crimes ont été commis. Il regrette toutefois que ces deux commissions aient été fusionnées avant même que le travail ne commence. - Selon Jean Baptiste Manwangari du parti Uprona lors de ces négociations, c'est la vérité sur ce qui s'est passé qui va conduire à la réconciliation digne de son nom entre les Burundais. Il trouve cependant que les choses risquent d'accoucher d'une situation puisque le parti au pouvoir est en train d'aller en catimini en négligeant les autres partenaires dans ce processus, estimant qu'il peut tout faire à lui seul. Il trouve que tout le monde devrait être associé dans la mise en œuvre de la réconciliation nationale puisque chacun peut avoir à dire. Il trouve que la démarche du parti au pouvoir conduira le pays à ne pas arriver à ce qu'il cherche réellement ; c'est-à-dire la réconciliation. - Un membre de la commission tripartite qui a demandé des avis et considérations au préalable de la population à ce sujet trouve que ce que la population avait demandé n'a pas du tout été respecté par l'Assemblée nationale. Eulalie Nibizi fait savoir que la population avait demandé la détermination des crimes qui ont été commis selon leur gravité pour voir ceux qui sont ou peuvent être pardonnables. Elle précise aussi que la population avait demandé d'écarter de la gestion du pays tous ceux qui ont commis ces crimes. Elle trouve cependant que la détermination de ces crimes et leurs auteurs devient impossible par le fait de la procédure adoptée par le pouvoir. Elle trouve que le Président de la République a de la force en provenance de son parti politique et de ce fait, ne peut pas toucher aux personnes de ce même parti qui auraient commis ces crimes, alors même que lui aussi peut avoir ce dont il est reproché. - Le parti CNDD-FDD trouve que ce projet de loi a été analysé par tout le monde dans les commissions permanentes à l'Assemblée nationale. Le député Pasteur Bucumi trouve étonnant le fait que les députés issus des autres partis ont préféré sortir alors qu'il était temps de donner leurs points de vue étant donné que c'est la plénière qui a le dernier mot. Il trouve pourtant que c'est leur droit mais qu'ils ne devraient pas se retirer à l'ultime moment. Il fait en outre savoir que l'Assemblée nationale a reçu des propositions en provenance de 30 groupes de personnes et que les propositions données ont été prises en considération et intégrées dans ce projet de loi. Ce député élu dans la province de Makamba trouve qu'il faut essayer de changer de mentalité et respecter les décisions à la majorité comme cela est d'usage en démocratie. - L'Association AMPCI Girubuntu qui milite pour les droits des victimes de la guerre au Burundi se dit satisfaite du fait que cette loi va enfin être votée alors qu'elle devrait l'être depuis longtemps. Le Président de cette association dit pourtant ne pas être satisfait du fait que ce projet de loi a été voté par un seul groupe parlementaire. Aloys Batungwanayo trouve pourtant qu'il risque de conduire à la vérité d'un petit groupe se croit grand alors qu'il n'en est pas ainsi. Il fait remarquer que ce projet de loi pourra éventuellement aboutir à la réconciliation entre les Hutu et les Tutsi du parti CNDD-FDD seulement alors que les autres Burundais sont écartés. Il trouve ainsi que les autres partis politiques ne peuvent pas être ignorés et demande au Sénat de prendre des mesures qui s'imposent afin de voter un texte qui tranquillise surtout en appelant les autres partis politiques siégeant au Sénat de participer aux débats. - La société civile burundaise trouve que ce que les Burundais avaient décidé à l'Assemblée nationale de ne pas participer aux débats des autres partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale montre bien que quelque chose ne va pas du tout. Il estime déplorable le fait que ce projet de loi si important pour le pays soit voté par un seul groupe au sein de l'Assemblée nationale. Il dit comprendre cette attitude du CNDD-FDD qui a, depuis 2006, estimé que l'aspect juridique de la réconciliation n'est pas du tout nécessaire. Il s'attarde aussi sur le fait que le texte ne mentionne pas la question en rapport avec la protection des témoins. - La CNIDH trouve que partout où la CVR a abouti à des bons résultats, elle a intégré tout le monde afin que toute personne, même celui qui est au pouvoir, soit consciente de la nécessité de sa contribution afin de produire un bon résultat. Selon le Président de cette commission, ce n'est pas un seul parti politique ou un seul groupe de personnes qui doit traiter cette question en écartant les autres. Frère Emmanuel Ntakarutimana trouve que le dialogue doit rester de mise afin d'aboutir à des résultats qui feront que les petits fils et filles de ce pays vivent en paix. Il demande ainsi au Sénat d'étudier ce projet de loi en pensant aux générations futures puisqu'il s'agit d'une loi pas comme les autres. Il trouve en effet que le bien ou mauvais de ce pays dépend de cette loi. - L'Église Catholique du Burundi trouve que le projet de loi sur la CVR est un instrument essentiel pour que les Burundais se réconcilient. Monseigneur Jean Louis Nahimana estime que le pardon doit passer nécessairement par la vérité sur ce qui est réellement passé. Il trouve que les débats ne sont pas prometteurs mais qu'il y a encore du temps pour redresser les choses. Selon lui, il faut la volonté de tout un chacun de

mettre une lumière sur ce qui est arrivé. Ensuite, il voit qu'il faut aussi du temps pour la reconstruction des cours brisés par les conséquences de la guerre. Il estime aussi qu'il faudrait un comité de sélection des commissaires pour qu'il y ait une transparence et ainsi qu'une protection accrue des victimes.- Le représentant de la Communauté Islamique du Burundi se réjouit du fait que cette commission va enfin avoir le jour. Selon Haruna Nkunduwiga, mieux vaut tard que jamais et estime que le Burundi appartient à tout le monde et que les avis des uns et des autres doivent être pris en considération pour bâtir un pays où tout le monde se sent concerné par ce qui se fait. Ainsi, il préconise le dialogue entre tous. Il trouve que les participants aux accords d'Arusha doivent être écoutés pour donner une orientation sur les espérances des participants. Il affirme cependant que si cette loi vient réellement assurer l'unité des Burundais, elle peut être mise en application. Il constate que tous les filles et fils de ce pays devraient lire et comprendre de la même façon l'histoire de leur pays. [rpa/bonesha/isanganiro/rtr/radio-maria/ccib] Jeudi 24 avril 2014 | Sociétés - Le service national des renseignements annonce qu'il n'a pas encore reçu de dossier concernant Maître Dieudonné Bashirahishize pour poursuivre. Le porte-parole de cet organe trouve qu'il n'a pas de policiers en uniforme qui travaillent à son compte et que les déclarations de Maître Bashirahishize ne visent qu'à salir cette institution. Taisphore Bigirimana trouve par ailleurs que ce service devrait être saisi de la question de l'université du Burundi et de l'UNES, il ne devrait en aucun cas collaborer avec cette personne en question. Il lui demande de s'approcher de ce service pour qu'il puisse s'occuper de l'affaire. [rtnb/bonesha/rtr/rpa] Le barreau présente la cour d'appel de Bujumbura se dit inquiet du fait que le projet de loi sur la CVR a été voté par les seuls députés du CNDD-FDD alors que les autres membres de cette chambre basse du parlement avaient préféré sortir. Selon le président ad interim de ce barreau, cette commission ne va rien faire et ne va rien donner comme résultat tangible puisqu'elle sera mise en place par une seule partie. Maître Gabriel Sinarinzi trouve qu'elle va ainsi chercher la victoire au seul parti politique, d'une seule ethnie. Selon ce professionnel du droit, il n'y a pas de victoire sans justice et sans vérité ce qui s'est passé et trouve que s'il y avait une cour pour punir les coupables, chacun devrait avoir peur de commettre une erreur irréparable. [bonesha/rtr/rpa] | Education - Les étudiants des universités publiques du Burundi en grève depuis près de 2 mois affirment qu'ils ne vont pas regagner les salles de classes si l'article 24 du décret présidentiel du 14 janvier de cette année n'est pas annulé. Lors d'une conférence de presse qu'ils ont animée ce jeudi matin, ils trouvent que le président en classe, certains d'entre eux ne vont pas revenir puisqu'ils ont déjà échoué lors de l'année dernière en cours puisque cet article leur a ôté la bourse. William Hategekimana remercie toutefois le président de la République pour la décision qu'il avait prise qui résout en partie leurs revendications et lui demande de revoir cet article qui divise les étudiants. Il a profité de cette occasion pour s'insurger contre les intimidations que les représentants des autres sont en train de subir de la part des personnes non connues. Il affirme lui-même qu'il ne vit plus là où il vivait avant à cause des personnes qu'il ne connaît pas qui venaient souvent le chercher. Il demande que cela s'arrête puisque la seule cause de leur retour en classe est l'annulation de cet article 24 et non les intimidations. Il demande par là même aux étudiants de rester calmes puisqu'il n'y a pas d'insurrection en la demeure et de ne pas écouter ceux qui les obligent ou leur mentent que le moment de retourner à l'école est venu. Le porte-parole du président de la République interrogé à propos de cette question annonce que ceux qui aident le président de la République dans cette question sont en train de faire des consultations avec les représentants des étudiants et des parents et que leur rapport va inspirer le président dans sa décision. Mais, Léonidas Hatungimana demande aux étudiants de faire un pas en avant en retournant en classe. [bonesha/rtr/rpa]- Un des représentants des étudiants de l'université du Burundi et de l'UNES qui avait demandé aux étudiants de se présenter en classe ce mardi, appel qui n'a pas été suivi, a vite estimé ce jeudi qu'il s'agissait d'un piège. Lançant cet appel alors qu'il n'avait pas consulté tous les représentants au sens large des étudiants. Epitace Ndayishimiye affirme qu'après consultation avec les autres, il a constaté qu'il s'agissait d'un piège puisqu'il n'est pas basé sur les étudiants étant dans le comité restreint. Il affirme donc qu'il est toujours avec les autres dans cette noble revendication pour le bien des étudiants de ces deux institutions et ceux à venir. Il annonce qu'ils ne peuvent pas reprendre les classes à cause de l'article 24 du décret présidentiel puisqu'à ce moment, ils laisseraient dans la rue les autres qui ont donné leur parole cette année. [rpa] | Santé - Un corps sans vie d'une femme âgée de plus de 62 ans a été retrouvé tout près de son domicile sur la colline Butezi de la commune Buraza de la province Gitega le matin de ce jeudi. Selon des sources sur place, ce corps présentait des cicatrices ce qui a fait penser à un assassinat commis sur sa personne. Les voisins estiment que cette mort serait liée à des conflits fonciers et la police précise qu'elle a déjà commencé les enquêtes pour retrouver les auteurs de ce meurtre et les traduire devant la justice. [rtnb/rpa/bonesha]- Un groupe de 4 personnes armées de fusils a attaqué la colline de Rugunga dans la commune de Gihanga de la province Bubanza la nuit de ce mercredi à jeudi. Selon des sources sur place, les voleurs ont violé une fillette de 14 ans qui vivait avec sa grand-mère sur cette même colline et cette dernière a été conduite à l'hôpital ce jeudi matin. Le chef de la colline attaqué avec ces informations et précise qu'en se retirant, les bandits ont volé dans les ménages de cette colline divers objets facilement transportables. L'identité de ce groupe n'a pas pu être connue mais les autorités collinaires soupçonnent les bandits et la police ajoute qu'elle a commencé les enquêtes. [bonesha/rtnb]- Trois bandits armés de fusils ont été appréhendés sur la colline Nyabikenke de la commune Nyamurenza de la province Ngozi le matin de ce jeudi. Selon des sources sur place, ce groupe se préparait pour commettre un vol dans un manège de la localité et les forces de l'ordre ont été alertées par la population. Les policiers ont ensuite encerclé le domicile où ils se cachaient et ont pu les arrêter tous ; même un d'eux qui tentait de s'enfuir a été blessé par balle à la jambe et est en train d'être soigné avec deux fusils de type Kalachnikov ainsi que 4 chargeurs garnis de balles ont été saisis. L'administrateur communal de Nyamurenza confirme ces informations de même que le commissaire de la police dans les provinces du nord qui remercie la population pour la collaboration lors de cette arrestation. La population affirme qu'elle ne supportait plus les exactions de ce groupe et lance un cri de soulagement espérant qu'ils ne seront pas par la suite relâchés. [rtnb/bonesha] | Politique - Après la demande du président du parti CNDD-FDD au ministre de l'Intérieur lui demandant d'ordonner aux administrateurs communaux de procéder à une identification des membres des autres partis politiques

Après avoir dans leurs communes, le porte-parole du parti CNDD et ancien membre du conseil communal de Matana, cette demande est contre la loi communale et la constitution de la République du Burundi. Selon François Bizimana, l'administrateur communal est une des instances de direction de la commune et de ce fait a d'autres fonctions dans l'intérieur de la commune conformément à la loi communale. De plus, il constate que la constitution interdit aux administratifs de s'ingérer dans le travail des partis politiques. Ainsi, il voit que l'administrateur qui se livrerait à un tel acte sera hors la loi. En outre, il considère que si les fichiers sont établis, ce sera une manière de connaître à l'avance les membres de chaque parti dans chaque commune et cela est de nature à créer un désordre si les résultats des élections diffèrent de celui qui les fichiers auraient annoncé avant. Le ministre de l'intérieur annonce de son côté que le parti CNDD-FDD n'a pas encore formulé officiellement une telle demande. [rtr/rpa] - Le FORSC trouve que la mise en place de la cour spéciale des questions foncières sera une instance qui vient soutenir et légitimer les décisions de la CNTB. Selon le président général de ce forum, la cour est censée être mise en place dans l'esprit de la conciliation alors que dans le projet de loi sur la CVR, il n'est fait nulle part mention d'un quelconque tribunal en vue de la conciliation. De plus, il trouve que le fait que cette cour va connaître ses affaires en premier et dernier ressort, cela est contraire à la constitution de la République du Burundi et aux conventions internationales des droits de l'homme que le Burundi a ratifiés puisque tous ces textes assurent un double degré de juridiction à toute personne. Il demande ainsi que la mise en place de cette cour soit l'objet d'une prise de conscience de la part des autorités des problèmes que son fonctionnement va engendrer. [bonesha] Justice - Les correspondants de la RPA et de la RSF Bonesha FM dans la province de Bubanza ont comparu devant le substitut de la République dans cette province pour la suite de l'interrogatoire concernant la plainte déposée par le président du parti CNDD-FDD dans cette province sur les informations diffusées à propos des armes qui auraient été distribuées aux Imbonerakure. Elogie Niyonzima a demandé de ne pas comparaître puisque ses avocats avaient été empêchés à la dernière minute. Concernant Alexis Nkeshimana, il a été entendu et le substitut du procureur lui a demandé de donner les noms la liste des personnes qu'il a interrogées qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD. Il a en effet répondu qu'il a fourni les noms dans son reportage et qu'il ne peut tout de même pas livrer à son rapporteur son reportage. Il leur a été annoncé qu'ils vont à jour de leur prochaine comparution. [bonesha]- Une personne a été arrêtée en possession d'un pantalon uniforme de police sur la colline Mwirire de la commune et province Muyinga le soir de ce mercredi. Pascal Ndayishimiye était chez un tailleur pour se faire confectionner une culotte dans cette uniforme et il a été appréhendé par des militaires qui passaient. Remis à la police, il a avoué qu'il a reçu cet uniforme neuf de la part d'un de ses amis qui est un policier, nommé Ndayizeye Léopold dit Mwarabu ; mais ce dernier nie ces accusations. La police affirme qu'il a commencé des enquêtes. Cela est ainsi alors que dans deux semaines, un Imbonerakure de la commune de Muyinga avait été appréhendé en possession d'un imperméable de la police mais qu'il n'avait pas été inquiété et est libéré. Originaire de la province Cibitoke, ce dernier est un agent de transmission à la permanence du parti CNDD-FDD à Muyinga, et avait été arrêté alors qu'il faisait des rondes nocturnes dans le quartier Swahili de la ville de Muyinga en compagnie des autres Imbonerakure. [bonesha/rpa/isanganiro]